

Manifeste

*pour l'éradication
de la discrimination raciale*



Déclaration d'Halifax

Manifeste

*pour l'éradication
de la discrimination raciale*

Déclaration d'Halifax



Manifeste pour l'éradication de la discrimination raciale, « Déclaration d'Halifax »

Tous droits réservés © Fondation Michaëlle Jean

Janvier 2024, Canada

Troisième édition, version électronique

ISBN 978-1-7390392-5-7

Mise en page : STUDIO RÉSISTE

Ont contribué au Manifeste « Déclaration d'Halifax » :

La très honorable Michaëlle Jean, Wayn Hamilton, El Jones, Ricardo Lamour, Kesa Munroe, Bethalhem Lemma, Stephanie Allen, Sean Foy, DeRico Symonds, Husoni Raymond, Philippe Duhamel

Travaux de révision et de traduction : La très honorable Michaëlle Jean, Philippe Duhamel, Tara Lapointe

Page couverture et quatrième de couverture : Oiseau Sankofa sculpté dans une essence de bois locale appelée Osese par les artisans du village de sculpteurs d'Aburi, dans la région orientale du Ghana, en Afrique de l'Ouest, sous la direction de Wilson et Emelia Aboagye. Photographies : Wendley Pierre

Le sondage sur la Déclaration a été rendu possible grâce au soutien du Fonds de prospérité pour l'avancement des communautés noires, du Réseau pour l'avancement des communautés noires et de la firme Argyle PR.

Validation et analyse du sondage : Réseau pour l'avancement des communautés noires

Imprimé au Canada

English version available online: fmjf.ca

Table des matières

AVANT-PROPOS	i
PRÉAMBULE — RECONNAISSANCE, JUSTICE, DÉVELOPPEMENT.....	v
1. RECONNAISSANCE.....	1
2. JUSTICE.....	9
2.1. La discrimination raciale : une question de justice	9
2.2. Justice et éducation.....	15
2.3. Justice et soins de santé.....	17
2.4. Justice et logement	22
2.5. Droits des femmes et justice pour toutes les orientations et identités sexuelles	30
2.6. Justice pour nos aînés	32
2.7. Justice, sports et athlétisme.....	33
3. DÉVELOPPEMENT.....	37
3.1. Développement : pour que justice soit faite.....	37
3.2. Développement, engagement politique et démocratique.....	40
ORIGINE DU MANIFESTE POUR L'ÉRADICATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE.....	45



Avant-propos

Le présent *Manifeste pour l'éradication de la discrimination raciale*, « Déclaration d'Halifax » s'inscrit dans l'esprit de l'oiseau Sankofa, mythe très ancien et profondément ancré dans les cultures d'Afrique de l'Ouest, en particulier au Ghana.

L'oiseau Sankofa exprime une sagesse aussi grande que nécessaire : celle de se souvenir, d'examiner le passé pour construire l'avenir. Il survole et traverse l'ensemble du continent africain et se rend bien au-delà. Il est désormais universellement accueilli sous tous les cieux, en particulier partout sur la planète où la diaspora africaine a pris racine.

L'étymologie est une science passionnante, car elle raconte non seulement l'histoire des mots, mais aussi celle des peuples qui les ont forgés. Le terme « Sankofa » est issu d'une langue akan, qui fait partie de la famille des langues kwa. « SAN » signifie se retourner, « KO » veut dire aller, et « FA » saisir ou prendre. D'où l'idée de se retourner pour mieux saisir.

L'oiseau Sankofa, la tête tournée vers l'arrière, examine en toute vigilance le chemin parcouru. Il avance néanmoins, avec assurance, tenant agilement en son bec un œuf précieux.

L'œuf dont il se saisit demeure fragile et symbolise une promesse, riche de toutes les possibilités, en particulier celle de pouvoir renaître des épreuves du passé.

Il nous faut ainsi tirer les leçons de l'histoire, comme autant de points de mire et de repères pour mieux viser le cap que nous souhaitons atteindre.

Au sein des mouvements contemporains de vérité, de justice et de réconciliation, le mythe de l'oiseau Sankofa résonne avec force et pertinence. On l'évoque souvent pour cadrer les discussions, autant en Afrique que dans les diasporas africaines, pour mieux soupeser, par exemple, l'expérience dévastatrice des conquêtes coloniales, la déshumanisation, les dépossessions massives et déstructurantes infligées aux nations africaines par les Empires européens, la traite transatlantique de dizaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants pour être réduits à l'esclavage, les résistances et les combats pour la reconquête de leur liberté, de leur dignité et de leur humanité, la longue marche contre le racisme sournois et récurrent, toujours si affligeant pour les personnes d'ascendance africaine.

Le terme « afrodescendant » désigne les individus et les communautés dont des ancêtres, des aïeux sont originaires principalement d'Afrique subsaharienne et qui, au fil de l'histoire, représentent aujourd'hui une diaspora mondiale.

Environ 200 millions de personnes se considérant d'ascendance africaine vivent en Amérique. Des millions d'autres vivent dans diverses régions du monde, et ce, en dehors du continent africain.

« Afrodescendant » se substitue souvent à « Noir » et va au-delà de la pigmentation de la peau, pour reconnaître une histoire et un patrimoine, des racines africaines nombreuses, des rhizomes qui s'étendent par-delà bien des métissages et qui nourrissent des cultures vivaces.

Dans le *Manifeste pour l'éradication de la discrimination raciale*, « Déclaration d'Halifax » sont juxtaposées en toute équivalence des désignations comme les Canadiennes et Canadiens « d'ascendance africaine », « afrodescendant·e·s », « Noir·e·s » ou « issues des communautés noires. »

En proclamant la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, l'ONU dans un appel pressant rappelle au monde entier l'urgence de reconnaître et d'agir, par souci de justice et de développement, contre les affres de l'une des pires barbaries de l'histoire, celle produite par l'idéologie européenne de la suprématie de la race blanche sur toutes les autres, dans le but de justifier des siècles de prédatons dont les conséquences sont aujourd'hui encore partout dramatiques.

Le Canada n'y échappe pas, les statistiques et les données le démontrent. Les communautés d'ascendance africaine sont, avec les communautés autochtones, parmi les plus pauvres, les plus exclues et les plus marginalisées de la population. Outre le profilage racial, elles font face à des taux alarmants de violence policière et subissent bien souvent une discrimination sur le plan de l'accès à la justice. Elles sont confrontées à des formes multiples, aggravées et conjuguées de discrimination.

Ce manifeste fait état de ces réalités, exige qu'on cesse de les nier, et signale combien pour éradiquer le racisme, il faut comprendre d'où il vient, prêter toute l'attention nécessaire aux communautés dont il entrave le présent et l'avenir, et surtout respecter les actions qu'elles mènent, leur force de proposition pour remédier aux conditions intolérables dans lesquelles elles vivent.

—Michaëlle Jean

PRÉAMBULE

Reconnaissance. Justice. Développement.

Massivement porté par les communautés noires, leurs organisations et institutions à travers le Canada, le présent *Manifeste pour l'éradication de la discrimination raciale* émane d'une série de Sommets pancanadiens des communautés noires tenus dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024), proclamée par l'ONU.

Aussi connu sous le nom de « Déclaration d'Halifax », ce Manifeste s'appuie sur les trois objectifs phares de la Décennie — Reconnaissance, Justice, Développement.

« Nous, Canadiennes et Canadiens d'ascendance africaine, toutes générations confondues et de partout au pays, rassemblés ici en 2022 au Sommet pancanadien des communautés noires à Halifax, faisons nôtres ces trois objectifs de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine proclamée par l'ONU :
Reconnaissance ! Justice ! Développement !

Telles sont les revendications corollaires que nous n'avons de cesse de clamer haut et fort, de porter loin, de défendre sans jamais baisser les bras, tant elles sont indispensables et au fait même de l'émancipation de tous les peuples opprimés. Elles sont de surcroît indissociables du projet de société et de l'idéal que nous poursuivons en faveur d'un humanisme universel que nous voulons voir l'emporter sur l'exploitation, la discrimination, la haine et l'exclusion. Nous savons combien l'absence de reconnaissance entraîne un déficit de justice qui entrave gravement le développement et par conséquent le progrès, la possibilité d'une prospérité partagée dans la paix et l'harmonie sociale, dans le respect, l'équité et la diversité.

Rien de ce que nous réclamons dans la Déclaration d'Halifax du Sommet pancanadien des communautés noires n'est que pour nous-mêmes. Notre combat est pour le bien commun et il est légitime, tant il vise l'avancement des droits fondamentaux pour toutes et pour tous, sans exception, sans exclusion.

Nous voulons croire aux possibilités d'un monde meilleur, où la terre est restaurée dans toute sa beauté, honorée, protégée, comme le bien le plus sacré avec toutes les espèces vivantes qu'elle abrite.

Nous voulons croire à la possibilité de réparer l'histoire, de repenser les rencontres et les échanges entre les civilisations, dans la riche diversité de nos cultures, de reprendre et renouer par le dialogue ces découvertes que les pouvoirs, qui n'avaient en tête que conquête et prédation, ont empêchées.

Nous voulons croire en une responsabilité collective, une volonté commune de faire et de penser autrement, bien ancrées dans la reconnaissance, pleine et entière, que nous sommes d'une même humanité.

Nous voulons croire à ces rêves qu'il reste encore à faire aboutir de toutes nos énergies rassemblées.

Nous venons de loin, le chemin est long, les épreuves constantes, mais le mouvement engagé est incontournable.

Nous ne reculerons pas. »

— Halifax, 31 juillet 2022

PREMIER PILIER

1. Reconnaissance

- 1.1. Nous, Canadiennes et Canadiens d'ascendance africaine, reconnaissons en toute solidarité les peuples qui depuis des millénaires vivaient déjà sur ce vaste continent. Nous récusons la doctrine de la découverte laissant entendre que ces terres étaient «vides» et sans propriétaires, permettant ainsi aux explorateurs et colonisateurs européens prédateurs débarquant sur ces côtes et territoires, qu'ils ont nommé les Amériques et qualifiés de Nouveau Monde, de les conquérir, de s'en emparer et d'en déposséder définitivement les Nations autochtones qui, nous le reconnaissons, ne les ont jamais cédés.



En 2021, 1,5 million de personnes au Canada ont déclaré être Noires. La population noire représente actuellement 4,3 % de la population totale du Canada et 16,1 % de la population racisée.¹

- 1.2. Nous estimons essentiel de coopérer solidairement avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Car comme l'ont été les Nations autochtones sur ce continent dit des Amériques, nos ancêtres en Afrique ont été totalement spoliés par des empires européens. Les populations des Nations africaines ont été cruellement dépossédées de leurs lieux et de leurs territoires, de leurs langues, de leurs traits de culture et de civilisation, de tous leurs droits et de leur humanité. Nous, qui avons pâti de cette expérience outrageante et en subissons encore les conséquences et les traumatismes, demandons la pleine reconnaissance que la présence d'hommes et de femmes d'ascendance africaine sur ce continent remonte aussi à la colonisation.
- 1.3. Nous demandons que l'on reconnaisse qu'au Canada, comme ailleurs sur ce continent, les peuples autochtones et ceux déportés d'Afrique ont été, des siècles durant, au fil de la colonisation, réduits à l'esclavage, exploités, épuisés, placés en état d'infériorité, soumis aux pires violences et que leurs vies ont été massacrées.
- 1.4. Nous demandons que l'on reconnaisse que la colonisation a d'emblée et atrocement constitué un crime contre l'humanité et que l'admettre, vouloir décoloniser nos institutions, nos systèmes et nos lois, est salubre et indispensable.

1 Statistique Canada (2023) : *Le Mois de l'histoire des Noirs 2023...en chiffres*.
https://www.statcan.gc.ca/fr/dai/smr08/2023/smr08_270

- 1.5. Nous demandons que l'on reconnaisse qu'on ne sort pas indemnes des siècles de domination et de totale déshumanisation dictés par l'idéologie de la suprématie de la race blanche. Les relents de ce racisme continuent de nourrir la haine, les préjugés, l'exclusion dont nous subissons inexorablement les effets dévastateurs et les injustices, tout comme le déni de notre histoire, de notre existence, de notre condition et de notre apport à l'essor du monde.
- 1.6. Nous affirmons que sans cette reconnaissance, nous serons toujours exploités, exposés au pire, déplacés et effacés de nos lieux d'établissement. Sans cette reconnaissance, nos titres fonciers continueront d'être niés, nos sites patrimoniaux et combien de nos quartiers détruits, comme en témoigne la destruction d'Africville à Halifax en Nouvelle-Écosse, de Hogan's Alley à Vancouver en Colombie-Britannique et de la Petite-Bourgogne à Montréal au Québec. Sans cette reconnaissance, nous serons toujours appauvris et menacés par l'embourgeoisement continu dans de nombreuses villes, en raison du coût prohibitif des logements. Sans cette reconnaissance, nous serons toujours affligés par l'insalubrité, le racisme environnemental et, faute d'accès aux ressources, forcés à l'exode des communautés rurales où nous sommes établis depuis des générations.
- 1.7. Nous demandons que l'on reconnaisse l'urgente nécessité d'une stratégie nationale et internationale de sensibilisation et de lutte pour l'éradication du racisme, adossée à des données qui doivent être recueillies dans tous les domaines, tous les secteurs d'activité et de vie, pour mieux comprendre la condition des personnes d'ascendance africaine au Canada et ailleurs. Il faut à cette fin que des subventions et des programmes de recherche spécifiques soient créés et financés sur le long terme. Il faut que toutes les recherches menées, toutes les données recueillies le soient dans le cadre d'un processus éthique déterminé et en collaboration avec les communautés noires. Rien à propos de nous ne doit être réalisé sans nous, sans notre participation.

- 1.8. Nous demandons que l'on reconnaisse, commémore et célèbre largement notre forte contribution qui n'a jamais cessé d'être méritoire sur le plan économique, social, politique, culturel, spirituel, de l'avancement des idées tout comme des connaissances et des savoir-faire dans tous les domaines.
- 1.9. Nous, Canadiennes et Canadiens d'ascendance africaine, demandons d'être reconnus comme une population distincte, dans sa pluralité et sa riche diversité, car un peuple ne peut exister sans la prise en compte de sa présence et de ses réalités. Notre histoire doit être enseignée, diffusée, comprise, appréciée dans des termes justes. Elle a trop longtemps été définie par ceux-là mêmes qui nous ont dépossédés, soumis à des stéréotypes méprisants, voire dégradants, et des fausses représentations.
- 1.10. Nous demandons, notamment, que l'on prenne en considération la requête légitime des Afro-Néo-Écossais et que l'on reconnaisse qu'en Nouvelle-Écosse se déroulaient des activités lucratives liées à la traite transatlantique de femmes, d'hommes et d'enfants capturés en Afrique pour être livrés comme esclaves, et par conséquent, que cette province maritime soit formellement reconnue par une loi spéciale, comme le berceau de la présence africaine au Canada.
- 1.11. Nous demandons que l'on examine et revoie en profondeur les impacts de l'héritage colonial — l'effacement de notre présence, de notre histoire, de nos réalités et de nos apports étant l'un de ces impacts —, dans les programmes éducatifs des institutions d'enseignement au Canada, de l'élémentaire, au secondaire, aux études collégiales et universitaires. Qu'une égale attention soit apportée dans les espaces culturels, notamment les musées et leurs programmations, sans oublier les médias de masse et spécialisés, les salles de presse et les rédactions, ainsi que dans la conception et la gestion des médias sociaux.
- 1.12. Nous demandons aussi plus de diversité et d'inclusion dans les corps enseignants, dans tous les secteurs pédagogiques et de recherche, tous les médias, diffuseurs, locaux et nationaux, publics et privés.

- 1.13. Nous demandons que les gestionnaires et décideurs des chaînes de réseaux sociaux reconnaissent et assument, de manière éthique, leur responsabilité d'agir contre les discours haineux, la prolifération des préjugés racistes et leur ancrage. Qu'ils s'assurent, pour une plus grande diversité d'idées et de perspectives, d'une réelle inclusion de professionnels d'ascendance africaine au sein de leurs équipes, à tous les échelons y compris décisionnels, techniques et de production, au niveau également des choix de contenus et des personnes invitées à intervenir dans tous les domaines et sujets traités, sans distinction.
- 1.14. Nous demandons pour plus de reconnaissance, un réel soutien et des investissements conséquents en faveur du développement des médias, groupes et entreprises de production, fondés ou gérés par des personnes, y compris des jeunes, issus des communautés noires. Que l'on puisse d'emblée faire entendre nos réalités, nos contenus et nos points de vue, apprécier nos expériences, expertises et compétences, nos créations et réalisations culturelles.
- 1.15. Nous demandons une attitude respectueuse, sensible, inclusive, une rémunération, des crédits, des avantages justes et équitables, pour celles et ceux d'entre nous dont les histoires sont racontées ou reprises dans le cadre de productions cinématographiques, télévisuelles, radiophoniques, théâtrales y compris des expositions. Il est très fréquent que des récits nous concernant soient mis en scène, que des tournages exploitent sans scrupule des œuvres, des archives et des auteurs des communautés noires.
- 1.16. Nous demandons aux musées, bibliothèques, institutions académiques et culturelles, ainsi que d'autres collections, la pleine reconnaissance de la valeur patrimoniale et historique des artefacts, objets, matériels d'archive, photos, films, enregistrements et vidéos qui nous concernent, et que par conséquent des politiques éthiques qui s'accordent à l'intérêt des communautés noires et du bien commun soient mises en œuvre pour les protéger, les préserver, assurer le retour d'objets et voir à l'attribution des droits d'auteur lorsque dûment réclamés.

- 1.17. Nous demandons que l'on reconnaisse la pénurie de galeries, de centres d'art et de maisons d'édition au sein des communautés noires. D'où l'importance qu'un soutien tangible soit accordé à la pérennisation des entreprises culturelles déjà existantes, ainsi qu'à la création et au développement de nombreuses autres, y compris d'envergure nationale. Il faut également davantage d'accès à des espaces de création, à des bourses pour nos artistes qui ont en général beaucoup de mal à accéder à des ateliers, des moyens, des occasions de produire et d'exposer leurs œuvres dans des lieux et des institutions d'où ils pourraient bénéficier d'un vrai rayonnement, tirer un revenu durable de leur activité professionnelle.
- 1.18. Nous demandons une reconnaissance de la nécessité qu'au sein des institutions culturelles, l'on intègre pleinement à des postes clés de décision, de gestion, de direction, de représentation, et d'influence, des professionnels issus des communautés noires, car elles foisonnent de compétences considérables dans le domaine des arts et de la culture.
- 1.19. Nous demandons une reconnaissance des contributions intersectorielles des communautés noires à la société canadienne et que le Parlement du Canada adopte une charte des droits culturels qui mette en relief la richesse de l'apport, du patrimoine, la profusion des talents, des expertises, des créations, des productions artistiques, des travaux scientifiques et universitaires, inspirés par la riche diversité des expériences, des connaissances, des langues, des origines géographiques, pluriethniques, multiculturelles des Canadiennes et des Canadiens d'ascendance africaine.
- 1.20. Nous demandons, pour une meilleure appréciation et reconnaissance de nos origines, que le gouvernement du Canada approuve l'Histoire générale de l'Afrique de l'UNESCO, son contenu pédagogique, y compris les plans de cours, les guides de l'enseignant, les manuels scolaires, les films, les émissions de radio et les livres illustrés.
- 1.21. Nous demandons que la Chancellerie des distinctions honorifiques du Canada engage une campagne de sensibilisation et des actions conséquentes afin de solliciter plus de nominations de personnes issues des communautés noires pour la reconnaissance de leur mérite, l'excellence et l'impact de leur apport.



Le dénominateur commun qui a permis aux hommes et aux femmes émancipés d’oser aspirer à une nouvelle vie était l’espoir. Nous vivons à une époque où l’espoir est monnaie courante et où nous nous devons de le raviver chaque jour, tant le chemin à parcourir est long. Des réalisations ont été accomplies dans le monde entier.

Des personnes de toutes les origines, jeunes, âgées, noires, marrons, blanches, autochtones, LGBTQ+, pauvres, handicapées, femmes et filles, celles qui sont encore réduites en esclavage et qui sont victimes de la traite des êtres humains demandent toutes la même chose : la justice, qui n’a que trop tardé.

– Dre Natalia Kanem

Secrétaire générale adjointe et directrice exécutive du
Fonds des Nations unies pour la population

SECOND PILIER

2. Justice

2.1. La discrimination raciale : une question de justice

- 2.1.1. L'histoire des Autochtones et des Noirs dans les Amériques et dans le monde entier est entachée par la violence. Des siècles durant, l'esclavage, la déshumanisation totale, la dépossession, l'exploitation immorale et sans limite de ces peuples conquis ont été à la base des économies et de la prospérité des empires coloniaux, racistes et ségrégationnistes européens.

- 2.1.2. Autochtones et Noirs ont été contenus, infériorisés, sanctionnés, contrôlés, brutalisés, criminalisés et décimés. Si nous réclamons justice avec urgence, c'est qu'il ne peut y avoir de vraie libération de ces jougs si nous continuons d'être en proie au profilage racial, à une surveillance policière hostile, à des peines d'emprisonnement injustes, à l'appauvrissement et à l'exclusion.
- 2.1.3. Comme l'évoque la figure mythique ouest-africaine de l'oiseau Sankofa, il faut savoir avancer et assurer l'avenir, en examinant assidûment et courageusement le passé. La justice réclame le courage de la vérité. Il faut savoir affronter les travers et les dérives du passé, en faisant preuve, de manière exemplaire, d'une volonté de réparation des torts et des dommages, aussi considérables soient-ils.
- 2.1.4. Nous, Canadiennes et Canadiens d'ascendance africaine toutes générations confondues, insistons sur l'urgence de remédier à toutes les injustices persistantes et omniprésentes. Nous pressons instamment tous les paliers de gouvernement — fédéral, provinciaux et municipaux — de même que les acteurs des secteurs privés et institutionnels d'œuvrer de manière concertée avec les communautés noires afin d'éradiquer la discrimination raciale.
- 2.1.5. Nous prenons acte de l'annonce par le gouvernement fédéral de l'élaboration d'une *Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires* en réponse au racisme et à la discrimination systémique envers les personnes issues des communautés noires, menant à leur surreprésentation dans le système de justice pénale, y compris parmi les victimes d'actes criminels. Nous voulons la pleine garantie que les personnes noires bénéficient du même traitement et de la même protection devant la loi au Canada. Nous insistons à l'effet que cette stratégie soit élaborée en collaboration ainsi qu'en consultation avec les communautés noires de partout au Canada, qu'elle fasse appel à nos expertises, de sorte qu'elle reflète effectivement toute la diversité de nos expériences, de nos antécédents et de nos réalités, les différentes corrélations liées à tous les aspects de notre condition et de nos besoins, y compris les obstacles auxquels nous nous heurtons, notamment dans le système de justice pénale.

- 2.1.6. Nous demandons réparation, par souci de reconnaissance et de justice, face aux torts et aux souffrances incommensurables liés au plus sombre héritage de la colonisation — l'esclavage des Autochtones et des personnes d'ascendance africaine, leur infériorisation et leur déshumanisation dans le Canada d'avant la confédération — dont l'histoire atteste des répercussions gravissimes et profondes s'étalant sur des générations.
- 2.1.7. Nous demandons que tous les gouvernements — fédéral, provinciaux et municipaux — soient dûment conscients du fait que la marque du racisme à notre endroit est encore saillante dans nos sociétés, que dans leurs enceintes et administrations, des comportements, des pratiques, des réalités, des omissions et des décisions discriminatoires viennent hypothéquer sérieusement nos vies, par conséquent qu'en nier l'incidence systémique amplifie la gravité du problème et ajoute à l'injustice.
- 2.1.8. Nous voyons en effet quotidiennement, et les faits le confirment, les relents du racisme, les préjugés, la catégorisation et la stigmatisation sociales au sein des institutions publiques, des entreprises et des cercles de pouvoir dans leurs fonctionnements. Les communautés noires constatent et vivent les affres systémiques de la discrimination raciale, certaines attitudes héritées du colonialisme et de l'idéologie de la suprématie de la race blanche sont flagrantes. On n'en sort pas indemnes. Nous n'aurons de cesse de dire que cela doit être l'affaire de tout le monde et qu'il est crucial que les gouvernements — fédéral, provinciaux et municipaux — ainsi que tous les acteurs et décideurs des secteurs privés et institutionnels, démontrent leur volonté et leur capacité d'agir de manière exemplaire.

- 2.1.9. Nous demandons d'être écoutés, car nous parlons d'expérience lorsque nous disons que la justice pénale et les institutions au Canada continuent de nous laisser tomber. Nous demandons que des actions vigoureuses soient prises en impliquant, de manière inclusive, les communautés, les associations, les expertises de la société civile, y compris l'expérience des jeunes. Travailler en synergie permet l'exploration optimale, le développement de solutions opportunes et responsables, afin de bien cibler et combattre le racisme, la marginalisation, les discours haineux et l'exclusion sous toutes ses formes. Nous demandons que tous soient imputables de la façon dont sont traitées les personnes d'ascendance africaine dans les services essentiels, au sein des systèmes judiciaire, de santé et d'éducation, ainsi qu'en entreprise, sur les lieux de travail y compris dans le milieu syndical, les directions des ressources humaines, la fonction publique fédérale, provinciale et municipale.
- 2.1.10. Nous demandons à tous les paliers de gouvernement d'agir de manière inclusive et avec les communautés, notamment et nous insistons, face à la surreprésentation des Autochtones et des Noirs dans le système carcéral. Nous recommandons d'opter pour les placements communautaires, les mesures de peines alternatives et le renforcement des initiatives de prévention et d'intervention sociale déployées par nos associations et nos organisations. Plus que dans la répression et la criminalisation, nous croyons à des investissements massifs dans des programmes ciblant les causes socio-économiques de la fragilisation des communautés racisées et marginalisées. Nous recommandons que soient priorisés le développement communautaire, la sécurité, la salubrité, la revitalisation des quartiers et collectivités, la création de logements décents, mais aussi l'accès à la propriété et à des emplois bien rémunérés, la construction d'infrastructures sportives, éducatives, dédiées aussi aux arts et à la culture, la mise en place d'espaces de soutien et d'accompagnement bien équipés pour les jeunes entreprises. Nous demandons aussi impérativement d'assurer l'accès aux soins de santé physique et mentale, à une éducation et des formations de qualité ouvertes à tous les domaines et à toutes les professions, sans distinction ni discrimination. Nous disons que tout cela est affaire de justice.

Les personnes noires continuent d'être surreprésentées dans les établissements fédéraux. En 2021-2022, les Noirs représentaient 9,2 % de la population carcérale globale, alors que dans la population canadienne générale, ils représentent environ 3,5 %.²

- 2.1.11. Nous demandons l'obligation de reddition de compte des forces policières sur le profilage racial. Les préjudices allant de l'humiliation, au harcèlement, à l'usage excessif, voire fatal, de la force, ne doivent d'aucune façon être tolérés. Les policiers impliqués doivent être poursuivis et sanctionnés. Les organes de surveillance de la police, les instances responsables de la gouvernance policière et de l'examen des plaintes ont le devoir de mener des enquêtes indépendantes et d'imposer des sanctions comme mesures fermes de dissuasion.
- 2.1.12. Nous demandons, en toute connaissance de cause des lacunes graves, que policiers, agents de probation et agents correctionnels soient adéquatement formés, acquièrent une parfaite compréhension des données fondées sur l'expérience des communautés noires, sachent comment les interpréter, comment agir de manière juste, responsable et exemplaire.

Selon les données de l'Enquête sociale générale — Identité sociale de 2020, 58 % des personnes noires âgées de 15 ans et plus ont déclaré avoir subi de la discrimination au cours des cinq années ayant précédé la pandémie de COVID-19.³

² Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2022) *Rapport annuel 2021-2022*. <https://oci-bec.gc.ca/fr/content/bureau-enqueteur-correctionnel-rapport-annuel-2021-2022>

³ Statistique Canada (2023) : *Le Mois de l'histoire des Noirs 2023...en chiffres*. https://www.statcan.gc.ca/fr/dai/smr08/2023/smr08_270

Près de 50 % des personnes noires ont déclaré avoir subi de la discrimination fondée sur la race ou la couleur de la peau et 27 % en ont subi en raison de leur appartenance ethnique ou culturelle.⁴

2.1.13. Nous sommes conscients de la plus-value de notre présence et de nos contributions à l'édification de la nation canadienne. Nous sommes partout, offrant le meilleur de nous-mêmes dans toutes les provinces, y compris les territoires du Nord aux côtés des populations autochtones et inuites. Mais l'histoire a montré combien l'immigration des personnes d'ascendance africaine n'a pas toujours été souhaitée. Nous étions traités d'indésirables et en parias jusque dans les années 1960. L'auteure montréalaise Robyn Maynard décrit les politiques d'immigration canadiennes de la première moitié du XX^e siècle et rapporte qu'elles sont « marquées du sceau de la suprématie blanche » et qu'elles expriment une hostilité manifeste à l'égard des personnes de race noire. L'exclusion raciste est restée profondément ancrée, si bien qu'en 1961, 95 % des nouveaux arrivants admis au Canada étaient des blancs d'origine européenne. Nous nous soucions donc de voir resurgir le resserrement envers les demandeurs d'asile, les migrants et les immigrants de race noire. Nous réclamons que cessent les traitements différenciés et discriminatoires dans les systèmes d'immigration et d'expulsion.

En 2020, les services de police au Canada ont déclaré 663 affaires motivées par la haine envers la population noire, le nombre le plus élevé enregistré depuis 2009. Ces affaires représentaient 42 % de tous les crimes haineux ciblant la race ou l'origine ethnique et 26 % de tous les crimes haineux perpétrés en 2020.⁵

⁴ Statistique Canada (2023) : *Le Mois de l'histoire des Noirs 2023...en chiffres*.
https://www.statcan.gc.ca/fr/dai/smr08/2023/smr08_270

⁵ Statistique Canada (2022) : *Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2020*.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00005-fra.htm>

2.2. *Justice et éducation*

- 2.2.1. L'éducation tout au long de la vie est un droit fondamental dont tous les citoyens et toutes les citoyennes doivent avoir l'assurance pour l'acquisition et le développement de leurs connaissances, le renforcement de leurs compétences, ainsi qu'une juste reconnaissance de leurs contributions intellectuelles et professionnelles. Or, le racisme fait sournoisement son chemin jusque dans les établissements scolaires et les institutions académiques.
- 2.2.2. Nous, Canadiennes et Canadiens d'ascendance africaine, demandons que l'histoire des communautés noires et les études attestant de leur condition et de leurs apports au Canada soient intégrées dans tous les programmes scolaires afin de sensibiliser et d'éduquer les enfants, les jeunes et la population en général aux contributions des personnes d'ascendance africaine au Canada et dans le monde. Cet enseignement doit inclure une approche afrocentrique, c'est-à-dire partant du fait que l'histoire des peuples noirs, comme c'est le cas pour les Autochtones, a été occultée par le colonialisme, et qu'il faut, en toute justice et reconnaissance, la réhabiliter.
- 2.2.3. Nous demandons une attention particulière et des investissements conséquents dans des programmes dédiés à déconstruire le racisme, le rejet et l'exclusion, à désamorcer la discrimination, les idées de supériorité de la race blanche sur les autres, les effets de clivage, de violence, de perte d'estime de soi engendrés par les discours et les comportements haineux.
- 2.2.4. Nous demandons également que les écoles investissent de manière inclusive dans l'apprentissage actif au-delà de la salle de classe, en impliquant les aînés, les membres, les experts et les associations des communautés noires.

- 2.2.5. Humblement et en connaissance de cause des lacunes du système scolaire et des établissements d'enseignement, nous demandons des soutiens bien éclairés qui conduisent à la réussite scolaire. Nous demandons que tous les corps enseignants incluant les conseillers et conseillères pédagogiques soient sensibilisés, de manière obligatoire et en continu. Adéquatement formés, leurs interventions seront plus pertinentes, déterminantes pour inverser l'aliénation qui constitue aussi un handicap majeur et un grave facteur d'abandon ou d'échec.
- 2.2.6. Nous demandons à tous les gouvernements — fédéral, provinciaux et municipaux — des investissements conséquents dans l'éducation, la formation des jeunes et le soutien aux familles, que l'enseignement supérieur soit abordable et accessible à tous ceux et celles qui souhaitent y accéder, que des infrastructures scolaires, sportives, artistiques, culturelles, créatives et récréatives, autant de lieux d'enrichissement, de stimulation et de motivation, soient pleinement accessibles aux jeunes de toutes les classes sociales et de tout horizon.
- 2.2.7. Nous demandons à tous les gouvernements — fédéral, provinciaux et municipaux — de rassembler les conditions, équipements, infrastructures, activités et services pouvant contribuer à la réussite scolaire des jeunes les plus défavorisés, notamment les jeunes des communautés noires et par conséquent promouvoir et faciliter leur accès aux études postsecondaires dans toutes les disciplines, incluant les sciences, la technologie, l'ingénierie, les mathématiques (STIM) et les arts. Nous estimons que les programmes universitaires professionnels devraient recevoir davantage de soutien des gouvernements pour accroître les engagements en faveur de la recherche et des bourses d'études pour les jeunes des communautés noires dans le domaine des sciences. L'admission doit se faire de manière juste et équitable sur la foi de leurs qualifications. Des systèmes de soutien plus poussés doivent permettre leur réussite.
- 2.2.8. Nous demandons que des programmes spéciaux soient créés pour un allègement du fardeau de la dette étudiante, l'exonération de remboursement permettant notamment aux jeunes des communautés noires d'accéder à la propriété et leur donnant des possibilités d'épargner.

- 2.2.9. Nous demandons que les universités, collèges, corps de métiers revoient leurs politiques d'admission pour faire une plus grande place aux applications venant des communautés noires.
- 2.2.10. Nous demandons plus d'aide à la recherche et collecte de données menées par des universitaires et des organisations des communautés noires. Notamment, les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines devraient recruter activement des chercheurs d'ascendance africaine, établir et soutenir financièrement des partenariats qui valident les expertises et travaux menés vaillamment par les communautés noires.
- 2.2.11. Nous demandons aux écoles de revoir leurs politiques disciplinaires de manière à réduire, voire éliminer le recours à la suspension et autres approches punitives qui visent de manière discriminatoire les élèves de race noire et les écartent du parcours scolaire. Nous réclamons des politiques de justice réparatrice, en collaboration avec les communautés et les familles des communautés noires, dans une optique antiraciste.

2.3. *Justice et soins de santé*

- 2.3.1. Expériences et témoignages à l'appui, y compris venant de professionnels de la santé scandalisés, force est de constater que les séquelles de l'esclavage et du racisme continuent de nous déshumaniser, nous dégrader et miner nos vies dans le domaine des soins de santé, même au Canada.
- 2.3.2. À nous, avec l'aide d'alliés indéfectibles, de revendiquer pour les personnes d'ascendance africaine et pour les Autochtones, populations malmenées par les idéologies et pratiques colonialistes, notre droit fondamental à la dignité, au respect et à l'autonomie de nos corps. Cela implique le droit d'accéder à des soins pour tous les aspects de la santé — physique, mentale, émotionnelle et spirituelle, à toutes les étapes de notre vie.

Au Canada, la première école de médecine a ouvert ses portes en 1824, avant la fin du commerce d'esclaves. Le racisme dans la médecine, la science et les soins de santé a laissé un héritage aussi vaste que profond.

La science, y compris au XX^e siècle, a longuement soutenu le racisme (biologie raciale), et longtemps classé les Africains dans la catégorie des «êtres inférieurs», «moins qu'humains» et «plus près des animaux», jusqu'aux expositions anthropologiques des corps de Noirs, morts ou vivants, dans les musées et les foires, en passant par les expériences médicales et scientifiques sur des femmes et des hommes réduits en esclavage. Plus tard, et on en parlait encore récemment, se poursuivait la stérilisation forcée de femmes noires, et que dire des croyances et pratiques de la médecine fondée sur la race, selon lesquelles les Noirs auraient des terminaisons nerveuses émoussées et ressentiraient par conséquent beaucoup moins vivement la douleur que les Blancs. Ainsi, les Noirs auraient moins besoin d'anesthésie lors d'interventions chirurgicales douloureuses!

- 2.3.3. Il faut reconnaître que le racisme a des répercussions physiologiques sur notre santé : il crée une lourde et dangereuse anxiété, rend plus difficile la guérison après des blessures et des opérations chirurgicales, provoque des disparités dues à la différence dans le métabolisme des médicaments et contribue aux maladies chroniques. Le racisme tue.
- 2.3.4. Nous, Canadiennes et Canadiens d'ascendance africaine, voulons l'éradication du racisme en tout et partout y compris dans le système de santé, si névralgique. Les témoignages et les faits sont à cet égard scandaleux. Nous exigeons que cesse toute pratique de la médecine fondée sur la race. Nous demandons que soient financées des enquêtes en profondeur en collaboration avec les communautés noires portant sur l'accès aux soins primaires ou spécialisés et comment elles sont traitées.

- 2.3.5. Nous demandons que l'enseignement médical à travers le pays inclue une concentration spécifiquement dédiée à la santé des Noirs par le biais d'un programme médical de quatre ans et que le gouvernement du Canada collabore avec l'Association des facultés de médecine et le Conseil médical du Canada pour mettre à jour et remanier le programme d'enseignement de la médecine afin qu'il soit axé également sur le racisme afin de former des médecins plus attentifs et mieux avisés à cet égard au Canada.
- 2.3.6. Nous demandons que le gouvernement fédéral collabore avec le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada pour veiller à ce que les médecins se tiennent au courant des répercussions du racisme sur les patients et pour qu'ils puissent intégrer à leur perfectionnement professionnel une formation spécifique sur le racisme et la santé notamment des Autochtones, des personnes d'ascendance africaine et racisées.
- 2.3.7. Nous demandons que le gouvernement fédéral interpelle toutes les facultés de médecine au pays pour qu'elles veillent à ce que les barrières discriminatoires systémiques empêchant l'entrée en médecine d'étudiantes et étudiants noirs soient levées. Les faits et les témoignages le prouvent, des programmes spécifiques doivent être créés pour favoriser la rétention de ces étudiantes et étudiants.
- 2.3.8. Nous demandons une garantie totale de la liberté de choix en matière de procréation et du nombre d'enfants souhaités par les femmes noires, avec l'accès à des soins de qualité et à une alimentation saine. Dans un pays aussi riche que le Canada, aucun parent ou enfant ne devrait faire l'expérience de la pauvreté matérielle ou extrême.
- 2.3.9. Nous demandons des services appropriés, dont le dépistage méticuleux des cas de VIH et de SIDA afin de lutter contre l'augmentation du nombre de cas chez les femmes en raison d'un manque de ressources de santé au sein des communautés noires.

- 2.3.10. Nous demandons que des soutiens adéquats soient fournis aux personnes noires vivant avec un handicap ou ayant des troubles de santé mentale ainsi que pour les personnes âgées, à savoir des bâtiments accessibles, des emplois adaptés aux handicaps, une éducation qui ne discrimine pas les personnes ayant des capacités différentes et une aide sociale suffisante pour couvrir les médicaments, le transport, les soins à domicile et toute autre nécessité, de sorte que les personnes indigentes au sein des communautés noires, soit parce qu'elles ne peuvent pas travailler ou disposent d'une maigre retraite, puissent vivre dans la dignité.
- 2.3.11. Nous demandons que les différents paliers gouvernementaux financent adéquatement les soins de santé dans tous les domaines, notamment les maisons de soins de longue durée, les cliniques de santé rurales, les hôpitaux et les établissements psychiatriques. Or, les personnes occupant les emplois les plus précaires et peu rémunérés dans ce secteur sont issues des communautés noires. Nous réclamons un salaire décent et équitable pour ces travailleuses et ces travailleurs.
- 2.3.12. Nous demandons plus de diversité et d'inclusion dans l'embauche et la promotion à des postes d'administration, rôles de leadership et d'élaboration de politiques de soins, tant flagrante est l'absence de personnes d'ascendance africaine possédant une expertise et des connaissances en matière de lutte contre le racisme dans le système de santé.
- 2.3.13. Nous estimons insensé que tant de médecins immigrants d'ascendance africaine avec des années d'expérience et de bonne pratique dans leur pays d'origine ou ailleurs soient empêchés d'exercer au Canada, quand des médecins en provenance de certains pays d'Europe venant ici ne rencontrent pas les mêmes restrictions.

- 2.3.14. Nous déplorons que des médecins, infirmières et infirmiers pratiquent la discrimination fondée sur l'origine ethnique, la race et le pays d'origine. Nous déplorons que des personnes soient traitées sans consentement, faute de soutien dans leur langue maternelle. Il arrive ainsi qu'on les laisse à elles-mêmes pour les soins post-intervention. En résultent un manque de confiance et des craintes au sein des communautés noires quant à l'accès aux soins de santé. Des efforts soutenus doivent être engagés pour des services adéquats, bien ciblés et respectueux.
- 2.3.15. Nous recommandons la création d'un organisme de défense des patients d'ascendance africaine dans chaque province et territoire.

En 2021, les travailleuses noires évoluaient principalement dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale. En effet, 33,8 % d'entre elles occupaient un emploi dans ce secteur, soit 11,3 points de pourcentage de plus que le reste de la population féminine occupée (22,5 %). Chez les immigrantes, cet écart était encore plus important ; 37,9 % des immigrantes noires travaillaient dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, comparativement à 21,6 % des autres immigrantes.⁶

⁶ Statistique Canada (2022) : *Le Mois de l'histoire des Noirs 2022...en chiffres*.
https://www.statcan.gc.ca/fr/dai/smr08/2022/smr08_259

2.4. *Justice et logement*

- 2.4.1. Le logement est un droit fondamental. Pourtant, la question de l'accès à un logement décent et abordable se pose pour toutes les générations au sein des communautés noires. Pour les jeunes, les familles, les personnes avec un handicap, les aînés dans nos communautés, le logement est un facteur indispensable autant que l'obtention d'un emploi. Le cadre et la qualité de vie, l'état de salubrité et de sécurité des quartiers et environnements, l'accès à la propriété, aux services, à une bonne éducation, viabilité économique, mobilité et bien-être leur importent et sont autant d'éléments essentiels liés à leur inclusion sociale et leur émancipation. Des efforts concertés sont nécessaires pour éliminer les barrières qui existent depuis trop longtemps en matière de logement sûr, abordable et adapté aux aspirations profondes et vitales des communautés noires.
- 2.4.2. Il est impératif que des investissements soient consentis de manière à dédommager les communautés noires pour les délocalisations imposées par le passé et qui le sont encore aujourd'hui, en plus de répondre à leurs besoins en termes de logement, pour le meilleur et non le pire.
- 2.4.3. Nous, Canadiennes et Canadiens d'ascendance africaine, demandons, question de reconnaissance, de respect, de considération et de justice, que l'on mette en relief l'histoire de notre présence et de notre établissement à travers le pays. Tous ces lieux où au fil de l'histoire des familles noires ont vécu, certaines figures historiques ont été suppliciées, d'autres dont l'existence mérite d'être connue, y compris de nombreux anonymes ont été ensevelis. Nous demandons que l'on préserve ces éléments de notre patrimoine collectif, ces lieux que nous avons construits, comme autant de biens communs.

On a vu des bâtiments historiques se fissurer et s'écrouler faute d'avoir été valorisés, sauvegardés et consacrés monuments historiques. Le tout dernier d'une longue liste est le Negro Community Centre dans le quartier Petite-Bourgogne/Little Burgundy à Montréal, où des générations de jeunes de l'une des plus anciennes communautés noires implantées au Canada ont appris la musique, parmi eux figurent les plus célèbres musiciens et compositeurs de jazz au Canada, Oscar Peterson et Oliver Jones. Les quartiers les plus anciens des communautés noires ont été réduits au néant par des entreprises de construction munies de permis fournis par les administrations fédérale, provinciales et municipales.

- 2.4.4. Nous demandons que des aides soient prévues pour retracer cette part de notre histoire collective au Canada, qu'elle soit valorisée et reconstituée en co-développement avec les communautés noires.
- 2.4.5. Nous pensons qu'il est plus que temps que le Canada assume ses responsabilités devant la détérioration des logements sociaux, en priorité pour les Autochtones et les personnes issues des communautés noires, les plus historiquement marginalisées de ce pays.

- 2.4.6. Nous demandons qu'en guise de réparation pour la destruction affligeante de communautés noires, lieux de mémoire, de culte et d'établissement que tous les niveaux de gouvernement — fédéral, provinciaux et municipaux — dégagent des fonds d'investissement destinés à concevoir et bâtir des projets de logements abordables et de qualité, pensés avec les communautés noires, adaptés à nos familles. Nous demandons que ces projets participent à la revitalisation de tout un patrimoine collectif et d'un précieux tissu social. Nous estimons judicieux d'investir dans le développement de coopératives de logement, de fiducies foncières communautaires sans but lucratif, dans la mise en place et la création d'un réseau national autonome dédié aux questions de logement que les communautés noires voudraient mettre en place y compris pour la sauvegarde de lieux historiques et de mémoire, pour rassembler les données et identifier les besoins, informer et conseiller les organes de décision.
- 2.4.7. Nous demandons que des enquêtes soient menées et des mécanismes de protection mis en place contre des projets abusifs qui impliquent des évictions de toutes sortes aux dépens, notamment, de nombreuses familles des communautés noires. Ces locataires méritent de pouvoir bénéficier d'un soutien juridique, de recours en cas de litige avec les propriétaires en tenant compte des antécédents historiques et des réalités actuelles en matière d'évictions et de délocalisation. Nous demandons des politiques qui protègent les personnes confrontées au racisme lorsqu'elles tentent d'accéder équitablement à un logement.
- 2.4.8. Nous demandons, pour ces mêmes raisons, que les communautés et les familles noires puissent, comme c'est leur droit le plus fondamental, vivre dans des quartiers et des lieux où l'intégration est le cap visé. Nous y voyons un élément clé du développement humain responsable, inclusif et économique viable de notre pays.
- 2.4.9. Nous dénonçons les stratégies racistes de paupérisation de génération en génération des populations noires et autochtones, que l'on a contraintes de vivre dans les pires zones de pollution, de contamination et de déchets, au mépris systémique de leur bien-être, de la salubrité des lieux, de la santé des familles, des résidents et des communautés.

- 2.4.10. Nous demandons que les entreprises qui ont porté ou portent préjudice à l'environnement soient tenues responsables, y compris de réparer les dommages causés aux espaces et aux communautés.
- 2.4.11. Nous demandons que l'on impose un moratoire sur les expulsions et les mesures de répression infligées aux personnes sans-abri qui se réfugient dans des parcs ou qui squattent des espaces abandonnés. Tous les paliers de gouvernement doivent s'engager à mettre fin à l'itinérance qui affecte de manière disproportionnée les communautés autochtones et noires du Canada. Les solutions d'urgence, comme les refuges, doivent être véritablement temporaires. De très nombreuses personnes des communautés noires se retrouvent cantonnées dans des secteurs délabrés, faute de pouvoir accéder à des logements confortables abordables qui répondent à la composition multigénérationnelle de leurs familles.

En 2021, un peu moins du tiers de la population noire (25,9 % ou 400 240 personnes) vivait dans un logement de taille non convenable, c'est-à-dire que leur logement possédait trop peu de chambres à coucher pour la taille et la composition de leur ménage, selon les exigences de la Norme nationale d'occupation. En comparaison, 9,7 % de l'ensemble de la population canadienne vivait dans un logement de taille non convenable en 2021.⁷

⁷ Statistique Canada (2023) : *Le Mois de l'histoire des Noirs 2023...en chiffres*.
https://www.statcan.gc.ca/fr/dai/smr08/2023/smr08_270

- 2.4.12. Nous demandons aux gouvernements des actions et des investissements en matière de sécurité communautaire. Qu'ils impliquent les habitants des quartiers dans l'élaboration de plans d'amélioration et d'immobilisation, de même que dans la lutte contre la criminalisation et la prédation. Il faut pour cela mettre fin à l'application sans discernement de la loi, au harcèlement, à la surveillance disproportionnée et au profilage racial qui ciblent et stigmatisent les lieux où vivent des familles noires.
- 2.4.13. Nous invitons les gouvernements à apprendre de leurs erreurs, de ces chantiers de développement urbain et immobiliers engagés qui ont par le passé pénalisé et délocalisé des communautés noires. Nous les encourageons à soutenir les initiatives et les projets adossés aux perspectives des communautés noires, à leurs aspirations, leurs visions pour la revitalisation des lieux et des quartiers où elles plongent leurs racines, où s'inscrivent leurs marques, leur mémoire, les références historiques, intellectuelles, spirituelles, culturelles, politiques et économiques. Cette collaboration doit s'effectuer en tenant compte de la diversité des identités et des réalités socio-économiques au sein des communautés noires, des liens précieux entre les aînés et leurs descendants. Il est impératif de prévenir les impacts de l'embourgeoisement des quartiers urbains sur les communautés qui y vivent depuis des générations et qui sont poussées à les quitter.
- 2.4.14. Nous demandons un investissement conséquent et responsable des gouvernements dans des plans imaginatifs, inclusifs, des approches de co-création et de co-développement, pour mieux penser l'habitat urbain avec les citoyennes et les citoyens, sans exception et sans exclusion, sans égard à leur statut en matière d'immigration, et pour une fois, de manière exemplaire avec les communautés noires si malmenées dans l'histoire.

- 2.4.15. Nous demandons de mettre l'accent sur l'adaptation au changement climatique, que l'on priorise dans la construction de logements sociaux des dispositifs énergétiques propres et écologiques, la création de jardins potagers, de cuisines collectives, de centres de loisirs et sportifs, d'espaces de création artistique, de formation et de développement de nouvelles entreprises en faveur de l'entrepreneuriat social et créatif.
- 2.4.16. Nous encourageons la création de circuits de randonnée thématiques et des transports en commun organisés pour mettre en valeur des espaces partagés pensés pour plus de convivialité, la découverte de lieux historiques et patrimoniaux.
- 2.4.17. Nous aimons rappeler, pour avoir été depuis si longtemps tenus à l'écart, que les populations ne manquent pas d'imagination, qu'il suffit de les impliquer et de leur donner les moyens d'assurer la réalisation des projets. Les résultats ne sont dès lors que plus prodigieux, authentiques et viables.
- 2.4.18. Nous demandons dans le cadre des réparations que le gouvernement du Canada cède des terres publiques qui revêtent une importance historique et culturelle pour les communautés noires, afin de les affecter à des projets exemplaires de développement communautaire et de logement. Cette démarche doit se faire dans un esprit de solidarité et en toute reconnaissance des droits et des traités des peuples autochtones.
- 2.4.19. Nous demandons l'introduction de politiques publiques en faveur de l'imputabilité des acteurs de l'immobilier (promoteurs, gestionnaires, agents, courtiers, institutions financières et entreprises de construction) à l'égard des locataires et des propriétaires, de sorte qu'en partenariat notamment avec les communautés noires ils portent un projet de développement humain et économique durable et de lutte contre l'exclusion qui favorise la cohésion sociale.

- 2.4.20. Nous appelons les agences responsables du financement et de la gestion des logements provinciaux et municipaux à appliquer des politiques antiracistes et de recueillir des données précises et segmentées sur les listes d'attente et les locataires. Ces données doivent servir à comprendre la réalité vécue par les personnes issues des communautés noires en matière de logement social, ainsi que leur capacité d'accéder à des logements abordables.
- 2.4.21. Nous appelons à des stratégies visant à corriger et à mettre fin aux réglementations bancaires injustes et souvent prédatrices qui ont empêché et empêchent encore les propriétaires fonciers issus des communautés noires d'obtenir le financement permettant de développer leurs propriétés dans leur intérêt et celui des générations futures.
- 2.4.22. Nous demandons la création de logements de transition pour les jeunes à faible revenu, à risque et vulnérables, pour les femmes avec ou sans enfants qui tentent d'échapper à la violence et pour les personnes qui réintègrent la communauté et la société après avoir été happées par le système de justice pénale.
- 2.4.23. Nous réclamons la mise en place de programmes d'éducation dédiés à l'accession à la propriété, ainsi que le soutien de travailleurs communautaires pour nos aînés et d'autres segments vulnérables de la population noire exposés au risque de saisie en raison d'impôts impayés ou d'autres obstacles administratifs.

En 2018, les besoins impérieux en matière de logement de la population noire étaient plus élevés (15,1 %) que ceux de l'ensemble de la population canadienne (9,0 %). Par conséquent, environ 200 000 (197 500) personnes noires éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement. On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes de qualité, de taille et d'abordabilité et s'il devait déboursier 30 % et plus de son revenu total avant impôt pour payer le loyer médian d'un autre logement acceptable (répondant aux trois normes d'occupation) situé dans sa localité. Nous demandons que tout ce patrimoine soit valorisé, réimaginé et développé en co-création avec les communautés noires.⁸

⁸ Statistique Canada (2023) : *Le Mois de l'histoire des Noirs 2023...en chiffres*.
https://www.statcan.gc.ca/fr/dai/smr08/2023/smr08_270

2.5. *Droits des femmes et justice pour toutes les orientations et identités sexuelles*

- 2.5.1. Les femmes, de même que les hommes et les personnes 2ELGBTQI+ (deux-esprits, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et autres orientations et identités sexuelles) d'ascendance africaine, vivent à l'intersection de systèmes de discrimination fondés sur le genre, la race et l'orientation sexuelle. En particulier, les jeunes personnes noires queers et transgenres sont confrontées dès le départ à de multiples formes d'oppression et de violence. Iels sont victimes de taux élevés de violence, d'itinérance, de criminalisation et de stigmatisation.
- 2.5.2. Les politiques relatives au racisme doivent adopter une approche fondée sur le genre qui reconnaisse les exclusions et les défis spécifiques auxquels sont confrontées les personnes d'ascendance africaine. À travers l'histoire, les systèmes de domination se sont nourris et renforcés les uns, les autres. Ainsi la discrimination raciale a-t-elle accentué d'autres formes d'oppression, en plus d'être elle-même aggravée par la discrimination à l'endroit des femmes, des personnes 2ELGBTQI+ ou autrement différentes ou non conformes.
- 2.5.3. Nous déclarons que les formes de discrimination liées au sexisme, à la misogynie, au genre, à la race et à l'orientation sexuelle se confondent et qu'elles doivent de ce fait être solidairement parties d'un même combat en vue de leur éradication. Les femmes, les personnes noires transgenres et non conformes au genre ont le droit de vivre dans la dignité et le respect. Les femmes de même que les hommes et les personnes 2ELGBTQI+ d'ascendance africaine vivent à l'intersection de systèmes de discrimination fondés sur le genre, la race et l'orientation sexuelle. Pour les personnes noires queers et transgenres, les plus jeunes notamment, les formes d'oppression et de violence sont d'emblée multiples, elles sont victimes de taux élevés de violence, d'itinérance, de criminalisation et de stigmatisation. Les politiques de lutte contre le racisme doivent adopter une approche intersectionnelle fondée sur le genre qui reconnaisse l'ampleur des exclusions et des défis spécifiques.

- 2.5.4. Nous, Canadiennes et Canadiens d'ascendance africaine toutes orientations et identités sexuelles confondues, exigeons des mesures pour que cessent les harcèlements, les attaques, les violences, la discrimination et les crimes haineux contre les femmes et les personnes des communautés 2ELGBTQI+, qui sont d'autant plus stigmatisées lorsqu'elles sont de race noire.
- 2.5.5. Nous demandons des politiques sociales, en matière pénale, de justice, d'éducation, de développement économique, de soins de santé et de logement évaluées du point de vue de la parité et de l'accès aux personnes de toutes les identités de genre et orientations sexuelles. Ces politiques, ces services publics doivent être sensibles aux dynamiques néfastes à l'intersection du racisme anti-noir, de l'homophobie et de la transphobie et lutter explicitement contre la violence fondée sur la misogynie, l'identité de genre, l'orientation sexuelle et la haine raciale.
- 2.5.6. Nous demandons que le gouvernement canadien investisse davantage dans des programmes destinés aux femmes, aux personnes queers et transgenres qui sont victimes de violence non seulement ici, mais aussi ailleurs dans le monde et que, par conséquent, le Canada offre l'asile aux personnes 2ELGBTQI+ qui fuient ces pays où elles sont légalement persécutées. Souvent très dépourvues, elles nécessitent une aide financière. Rejetées y compris par leur famille, privées de leurs documents et traumatisées, nous demandons au gouvernement du Canada de supprimer les obstacles supplémentaires au changement de nom pour les personnes transgenres ou au genre non conforme qui le souhaitent. Elles ont besoin des conseils juridiques et des services d'accompagnement psychologique d'organismes communautaires qui en ont l'expertise et qui méritent de surcroît d'être reconnus et soutenus.
- 2.5.7. Nous demandons au gouvernement du Canada de se soucier davantage de la situation des très nombreuses femmes migrantes noires chargées du travail domestique et de la garde d'enfants. Nous réclamons pour elles des voies d'accès à la citoyenneté et la fin de l'exploitation de ces travailleuses.

2.5.8. Nous demandons que les gouvernements portent une plus grande attention aux femmes monoparentales défavorisées et en particulier aussi à celles en situation de handicap. Nombre d'entre elles sont issues des communautés noires. Nous connaissons leurs besoins et demandons que le système d'aide sociale prévoie notamment des services gratuits à la petite enfance pour ces mères afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail et leur permettre de sortir de leur isolement.

2.6. *Justice pour nos aînés*

2.6.1. Le respect et la dignité des aînés sont des valeurs profondément enracinées dans la diversité des cultures afrodescendantes, notre diaspora, nos familles et nos communautés. Nous saluons nos aînés qui ont ouvert pour nous la voie de l'émancipation et dont le combat continue de nous inspirer aujourd'hui.

2.6.2. Nous savons les sacrifices énormes, la somme des efforts de celles et ceux qui nous ont précédés. Nous savons les circonstances inhumaines et combien d'épreuves ils ont dû affronter face au racisme, combien d'humiliations face au mépris, l'hostilité et la haine. Autant d'expériences qui ont marqué nos parcours et nos existences, d'une génération à l'autre et des siècles durant. L'histoire dont nous avons hérité est celle d'une quête constante de liberté, de dignité et d'égalité. Chaque fois, il a fallu trouver la force de se relever, se reconstruire, repartir de zéro, renaître à nous-mêmes en toute dignité.

2.6.3. Encore aujourd'hui, nos aînés continuent de souffrir d'exploitation. Combien se retrouvent dans la pauvreté après avoir été dépossédés de leurs titres fonciers, de leurs terres et de leurs biens. Les personnes âgées afrodescendantes vivent davantage dans la précarité matérielle, ont un accès encore plus limité aux prestataires de soins primaires et souffrent davantage d'insécurité en matière de logement et d'insécurité alimentaire.

- 2.6.4. Nous, Canadiennes et Canadiens d'ascendance africaine, demandons que des mesures soient prises par les gouvernements — fédéral, provinciaux et municipaux — contre l'exclusion sociale de nos aînés. Qu'ils disposent de pensions adéquates. Que des politiques qui leur garantissent une vie dans la dignité soient mises en œuvre. Et qu'un soutien financier adéquat soit pourvu aux organismes des communautés noires qui se consacrent à nos personnes âgées. Nos aînés ont besoin d'un meilleur accès aux soins de santé, que les établissements de soins de longue durée ou de soins à domicile soient aptes à comprendre leurs besoins spécifiques et leurs traits de culture.
- 2.6.5. Nous demandons que l'on tienne compte des compétences requises dans les soins de santé et médicaux administrés aux personnes âgées afrodescendantes.
- 2.6.6. Nous insistons sur le fait que lorsqu'au sein des équipes soignantes se trouvent des personnels aptes à comprendre les références culturelles, les habitudes, les expériences de vie et les besoins de nos aînés, ces derniers en sont réconfortés, l'impact sur leur santé mentale et leur bien-être est indéniable. Par conséquent, nous demandons plus d'inclusion de professionnels issus des communautés noires dans le système chargé de l'administration des plans de soins, avec moins de roulement et plus de permanence au sein de ces équipes.

2.7. *Justice, sports et athlétisme*

- 2.7.1. Pendant trop longtemps les jeunes des communautés noires n'avaient d'autres possibilités de s'édifier que dans le sport, souvent le sport de combat, les sports d'équipe et l'athlétisme. Ces sportifs et ces athlètes, bien que talentueux, n'avaient cependant pas le moindre pouvoir, toujours à la merci de gérants blancs prenant des décisions concernant leur participation, leur implication, leurs gains et leur avancement. Les pratiques racistes fortement institutionnalisées ciblant ces jeunes afrodescendants ont eu ainsi des conséquences disproportionnées qui méritent d'être remises en question aujourd'hui encore.

- 2.7.2. Nous, Canadiennes et Canadiens d'ascendance africaine, demandons que les organisations de sport amateur et professionnel adoptent une vision plus progressiste et inclusive, qu'elles développent à l'intention spécifiquement des administrateurs hiérarchiques, des directeurs et des membres des conseils de direction un programme sectoriel standard de lutte contre le racisme qui les responsabilise.
- 2.7.3. Nous demandons que des efforts conséquents soient engagés en matière de recrutement et de rétention d'entraîneurs professionnels issus des communautés noires de même qu'à tous les postes de gestion et au sein des membres du personnel.
- 2.7.4. Nous demandons un accroissement semblable de professionnels noirs au sein des équipes de direction et de gouvernance dans le domaine du sport athlétique amateur et professionnel et que des efforts stratégiques soient engagés à cet égard, y compris des programmes de mentorat.
- 2.7.5. Nous demandons aux gouvernements d'investir dans des programmes de tutorat couvrant le coût des tests d'aptitudes scolaires de sorte que les jeunes athlètes d'élite recrutés dans les écoles et forcés d'abandonner leurs études soient à la fin de leur carrière sportive prêts à faire la transition vers d'autres activités professionnelles.
- 2.7.6. Nous demandons une hausse du financement prévu pour les organisations de sport amateur et professionnel dirigées par des personnes afrodescendantes, ainsi que des mesures incitatives favorisant des franchises sportives aux mains de propriétaires noirs, si importantes pour la participation, l'essor et le développement de la communauté.
- 2.7.7. Nous demandons la mise en place d'un recours alternatif pour les Noir·e·s confrontés aux injustices dans le secteur du sport, du fait que les comités de discipline ou les institutions qui visent à responsabiliser les organisations sont trop souvent administrés par les mêmes personnes qu'ils sont censés juger et tenir responsables.



La population noire du Canada devrait plus que doubler pour atteindre plus de 3 millions de personnes d'ici 2040. Il y a celles et ceux qui sont nés ici ou encore qui, originaires du monde entier, y ont plongé leurs racines, pour enrichir, de génération en génération le tissu social de ce pays.

La population noire canadienne est aussi plus jeune que la moyenne. Nous sommes l'avenir, debout sur les épaules de nos ancêtres.

— El Jones
poète, journaliste, professeure et activiste
qui vit à Halifax, en Nouvelle-Écosse

TROISIÈME PILIER

3. Développement

3.1. Développement : pour que justice soit faite

- 3.1.1. Du travail forcé des Africains réduits en esclavage à l'époque coloniale, aux travailleuses domestiques et aux journaliers, en passant par les agriculteurs migrants, les communautés noires ont été sciemment exploitées au Canada. Les jeunes Noirs, issus de petites communautés rurales qui quittent leur foyer pour chercher dans les villes des opportunités de travail et d'éducation, laissent derrière leurs aînés, parents et grands-parents, qui se sont échinés toute leur vie, mais qui, en fin de compte, finissent souvent sans plan de retraite ou qu'avec de maigres revenus, sans perspectives économiques et sans sécurité de base. La diaspora noire compte aussi des professionnels et des intellectuels de haut niveau. Tous autant que les autres, du dernier au plus haut échelon ont contribué à l'édification de ce pays. En général, sans grande reconnaissance de leur mérite, à part quelques rares exceptions.

- 3.1.2. Le développement pour l'être humain commence par la reconnaissance de son humanité, de sa valeur, de ses qualités, de sa dignité, de son intégrité et de ses accomplissements.
- 3.1.3. Tout être humain doit pouvoir jouir d'un droit fondamental, celui de disposer des moyens de vivre de manière libre et autonome, en toute sécurité et de pouvoir jouir aisément des fruits d'années de labeur — tout le contraire de l'expérience des Noirs durant des siècles.
- 3.1.4. Nous peinons encore à accéder pleinement aux moyens de mener à bien un projet économique ou une initiative entrepreneuriale, en raison de nombreux obstacles et de barrières qui relèvent indéniablement et de manière systémique de la discrimination raciale.
- 3.1.5. Nous saluons la création par le gouvernement du Canada du *Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs*, qui vise à fournir un financement et des ressources à long terme aux organisations dirigées par des Noirs, et nous appelons à des investissements plus importants et durables encore en faveur des communautés noires.
- 3.1.6. Nous demandons une prise de conscience collective du déficit considérable pour le Canada que génère l'exclusion des personnes noires et racisées. Que de possibilités et d'opportunités, que d'énergies et de synergies productives, créatives et innovantes, que de perspectives de croissance, de création d'emplois, d'entreprises et de revenus, que d'idées, de percées, de niches et d'initiatives de développement empêchées. Il est plus que temps de renverser la tendance, pour le bien commun, pour l'avancement de la société dans son ensemble, pour le développement humain, économique, responsable et durable du pays.
- 3.1.7. Nous demandons à toutes les industries, organisations, institutions et à tous les secteurs, y compris la fonction publique, de prendre conscience de ce déficit et d'agir, de lever les obstacles, d'ouvrir leurs portes, d'inclure largement, d'offrir des salaires égaux et équitables et des possibilités d'avancement aux Canadiennes et aux Canadiens issus des communautés noires.

- 3.1.8. Nous demandons à tous les secteurs, public et privé, organisations, institutions et entreprises, de veiller à ce que leurs dirigeants et leurs conseils d'administration reflètent la diversité de leurs concitoyennes et concitoyens, de leurs bénéficiaires, de leurs clients et de leurs communautés.
- 3.1.9. Nous, Canadiennes et Canadiens d'ascendance africaine, demandons que les institutions financières reconnaissent l'historique de discrimination dans les octrois de financement, les hypothèques et les prêts financiers qui a intentionnellement et injustement désavantagé les Noir. e. s, les a empêchés de prospérer d'une génération à l'autre.
- 3.1.10. Nous demandons une réparation financière par le biais d'investissements et de programmes équitables offrant aux Noir. e. s des voies d'accès à la propriété et aux entreprises.
- 3.1.11. Nous en appelons également à une approche décolonisée, sensible aux femmes et aux hommes de la classe ouvrière issus des communautés noires qui sont confrontés à des barrières disproportionnées en matière de prêts, de subventions et autres soutiens, sans oublier celles et ceux doublement frappés de discrimination en raison d'un handicap ou encore de leur orientation et identité sexuelles.
- 3.1.12. Nous demandons, par souci de réparation et de redressement des injustices, que les gouvernements — fédéral, provinciaux et municipaux — contribuent au financement de projets d'infrastructure dirigés par des entrepreneurs et des développeurs issus des communautés noires, et soutiennent par la même occasion le renforcement de leurs capacités dans la construction de ces projets.
- 3.1.13. Nous demandons que justice soit faite, que le gouvernement du Canada et les entreprises investissent dans le développement international en reconnaissant la dette envers les personnes, les travailleuses et les travailleurs d'ascendance africaine de partout dans le monde. Car il ne peut y avoir de développement économique éthique s'il se fait sur le dos des personnes vivant dans les pays « en développement » surexploités.

- 3.1.14. Nous demandons à tous les paliers de gouvernement de concevoir et mettre en œuvre un plan de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger pour aider les personnes immigrantes, les nouveaux arrivants et leur permettre ainsi de continuer à travailler dans les secteurs du marché du travail pour lesquels ils ont déjà acquis la scolarité, les compétences et l'expérience dans un autre pays.
- 3.1.15. Nous demandons aux gouvernements — fédéral et provinciaux — ainsi qu'aux entreprises canadiennes d'investir dans les pays africains et caribéens. Le Canada a été fondé sur les richesses des empires coloniaux français et britanniques tirées de la traite transatlantique de dizaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants capturés en Afrique pour être réduits à l'esclavage, de siècles d'exploitation du labeur des Noir. e. s, de la confiscation des ressources des pays africains colonisés. Le Canada doit contribuer à mettre fin à ces chaînes d'inégalité globale avec le reste du monde.
- 3.1.16. Nous demandons que le Canada prenne l'initiative d'une redistribution des richesses et des ressources, en se faisant le champion des objectifs de développement durable des Nations Unies pour tous ces peuples, d'ici et d'ailleurs, appauvris par la colonisation.

3.2. *Développement, engagement politique et démocratique*

- 3.2.1. Sans l'engagement politique des Noir. e. s à tous les niveaux, du local au national, les personnes d'ascendance africaine resteront privées de tout pouvoir d'influence au Canada. L'engagement démocratique ne tient pas qu'au vote, mais aussi à la possibilité de participer à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques pour le bien commun, à la défense des valeurs de justice, d'égalité et d'inclusion qui fondent ce pays. Mais qui mieux que nous, de par notre expérience de tant de discriminations et notre condition, pour éveiller les esprits au sujet des réalités accablantes et inacceptables qui subsistent et qui vont à l'encontre des possibilités plus grandes encore de développement partout au Canada.

- 3.2.2. Nous, Canadiennes et Canadiens d'ascendance africaine, demandons que le gouvernement du Canada adopte et promulgue une loi instaurant au sein de l'appareil fédéral un nouveau ministère intitulé des Affaires afro-canadiennes dont le ou la ministre responsable sera responsable de mener des recherches et d'élaborer des politiques et des programmes visant à résoudre les problèmes auxquels sont confrontées les personnes d'ascendance africaine au Canada.
- 3.2.3. Nous demandons que tous les gouvernements — fédéral, provinciaux et municipaux — ainsi que les responsables politiques à tous les niveaux incluent des jeunes d'ascendance africaine en tant que partenaires collaborant pleinement à l'élaboration de politiques dirigées par des jeunes et répondant aux besoins spécifiques des jeunes des communautés noires du Canada.
- 3.2.4. Nous demandons que les institutions financées par le gouvernement et les instituts de recherche créent un ensemble d'indicateurs mesurant l'impact des politiques publiques sur les personnes d'ascendance africaine.
- 3.2.5. Nous demandons que les institutions financées par le gouvernement et les institutions de recherche accordent une plus grande attention à recueillir des données sur l'état des droits des Canadiennes et des Canadiens issus des communautés noires. Les indicateurs tels que les possibilités économiques, l'emploi, la santé, l'éducation, l'impact des pratiques racistes et l'identité culturelle devraient également être collectés et régulièrement actualisés dans une base de données. Une carte géo-ethnique de la répartition des personnes d'ascendance africaine doit aussi être dressée.
- 3.2.6. Nous demandons que les gouvernements et les institutions s'assurent de la plus grande accessibilité des recherches portant sur les conséquences du racisme systémique sur le bien-être et la qualité de vie des personnes d'ascendance africaine du Canada. Ce travail est nécessaire pour remédier aux inégalités présentes dans nos systèmes sociaux et dans la société en général.

- 3.2.7. Nous demandons la création de programmes éducatifs publics intentionnels et durables pour les Canadiennes et les Canadiens d'ascendance africaine, toutes générations et tous âges confondus, qui favoriseront les compétences en analyse et processus de politiques publiques y compris pour la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, à plusieurs niveaux de gouvernements, ainsi qu'une formation en leadership politique.
- 3.2.8. Nous demandons également des investissements permettant aux Canadiennes et aux Canadiens d'ascendance africaine d'accéder au mentorat et aux ressources qui soutiennent l'entrée dans les charges publiques.

*Origine du Manifeste
pour l'éradication de la discrimination raciale*

« DÉCLARATION D'HALIFAX »

Nous, Canadiennes et Canadiens d'ascendance africaine toutes générations confondues et de partout au pays, rassemblés massivement au Sommet pancanadien des communautés noires à Halifax en 2022, avons réfléchi et agi dans le prolongement des sommets précédents tenus à Toronto en 2017, à Ottawa en 2019, suivis en 2020-2021 d'une série de sommets virtuels, en raison de la pandémie de la Covid-19. Nous demeurons déterminés et mobilisés en vue du sommet qui se tiendra à Montréal en 2024, date de clôture de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) proclamée par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

La Fondation Michaëlle Jean qui a porté et fait du Sommet pancanadien des communautés noires un programme phare et prioritaire de ses activités pendant toutes ces années tient à remercier les milliers de personnes qui se sont manifestées et investies d'innombrables façons. Des centaines d'organisations et associations de la société civile ont vigoureusement apporté leurs précieuses et solides expertises appuyées sur des données rigoureusement recueillies. Les institutions canadiennes, politiques, académiques et culturelles, tous secteurs inclus, public et privé, ont été à l'écoute. De par leurs contributions, elles ont été au nombre des alliés inestimables.

Le Manifeste pour l'éradication de la discrimination raciale, « Déclaration d'Halifax » est le résultat d'un grand nombre de présentations, d'échanges et d'appels à l'action entendus lors de chaque sommet et validés par un sondage national mené avec le soutien du Réseau pour l'avancement des communautés noires et du Fonds de prospérité pour l'avancement des communautés noires.

Nous saluons tout particulièrement la Résolution unanime et inconditionnelle de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse en faveur du Sommet pancanadien des communautés noires ainsi que l'appui également exemplaire et inestimable de la Ville d'Halifax qui l'a accueilli. Il est également important de mentionner le Fonds des Nations Unies pour la population, dont la directrice générale Dre Natalia Kanem, accompagnée d'une délégation, est venue à Halifax, entendre, participer, pour mieux répercuter à l'échelle internationale la teneur des travaux menés au Canada, la force vive et exemplaire de la mobilisation citoyenne vers les décideurs.

La Fondation Michaëlle Jean tient à signaler tout particulièrement la très forte participation des jeunes, l'éloquente démonstration de leur leadership, leur engagement et leur courage. Leurs témoignages comptent, ils ont été des plus vibrants, sensibles, éclairés et émouvants. Leurs voix, leurs expériences, leurs points de vue, leurs réflexions, leurs initiatives innovantes et créatives s'illustrent dans toutes les prises de position, toutes les attentes exprimées, toutes les exigences de reconnaissance, de justice, de réparation en faveur d'un développement humain et économique partagé, responsable et équitable formulées dans le *Manifeste pour l'éradication de la discrimination raciale*, « Déclaration d'Halifax ». Les jeunes font, sans contredit, partie de la solution et du changement.

Cette marche n'est pas qu'un moment, elle ne s'arrêtera pas là, car elle est au cœur d'un puissant mouvement devenu incontournable partout au Canada et dans le monde pour l'éradication de la discrimination raciale. Et comme il est réjouissant de constater que ce rendez-vous avec l'histoire convoque si largement, tant il va de soi que pour avancer, pour mieux faire, pour un avenir meilleur, pour plus d'humanité dans notre monde et pour mieux vivre ensemble, il faut un regard franc, un dialogue inclusif et apaisé, examiner et dire en toute vérité d'où nous venons, le chemin parcouru, ce qui doit changer, ce qu'il nous faut construire de toutes nos forces réunies et avec confiance.

Ce moment est sans précédent. Notre énergie est inégalée. Grâce aux portes qui ont été ouvertes pour nous par la vaillance de celles et ceux qui nous ont précédés, notre présence s'accroît dans tous les domaines. Des sciences, de la technologie, de l'ingénierie, des mathématiques aux arts, du sport aux affaires, des conseils d'administration aux salles de classe, du gouvernement aux forces vives du terrain, notre leadership s'accroît.

Nos demandes ne peuvent être ignorées. D'un océan à l'autre et à l'autre, nous nous organisons et nous nous mobilisons, nous sommes sans complexe et sans peur, nous savons la portée de nos voix et de notre vision.

Nos demandes de reconnaissance, de justice et de développement résonnent à l'unisson, avec force et détermination. Le moment est venu de dire que l'avenir du Canada passe aussi par nous.

La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine

La Décennie consacrée aux personnes d'ascendance africaine (2015-2024) vise à célébrer les importantes contributions des personnes d'ascendance africaine dans le monde entier, à faire progresser les politiques de justice et d'inclusion sociales, à éradiquer le racisme et l'intolérance, à promouvoir les droits humains et à aider à créer des communautés meilleures et plus prospères, conformément aux Objectifs de Développement Durable lancés par les Nations unies.

La Décennie internationale, observée de 2015 à 2024, fournit un cadre solide permettant aux Nations Unies, aux États membres, à la société civile et aux acteurs concernés de joindre leurs forces à celles des personnes d'ascendance africaine et de prendre des mesures concrètes pour la mise en œuvre du programme d'activités dans un esprit de reconnaissance, de justice ...et de développement.

Référence :

<https://www.un.org/fr/observances/decade-people-african-descent/background>

**Le Canada souligne la Décennie
des personnes d'ascendance africaine**

Le 30 janvier 2018, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé que le Canada reconnaissait officiellement la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

« Cette décennie, qui va de 2015 à 2024, nous permet de mettre en valeur et de célébrer les importantes contributions que les gens d'ascendance africaine ont apportées à la société canadienne. Mais, par-dessus tout, elle définit un cadre de reconnaissance, de justice et de développement pour nos citoyens. Reconnaître cette décennie, c'est reconnaître que les gens d'ascendance africaine représentent un groupe distinct dont les droits doivent être promus et protégés, et dont l'histoire, la culture et les contributions doivent être respectées. »

Référence :

<https://pm.gc.ca/fr/videos/2018/01/30/pm-trudeau-annonce-canada-souignera-la-decennie-des-personnes-dascendance>

Rien de ce que nous réclamons dans la Déclaration d'Halifax du Sommet pancanadien des communautés noires n'est que pour nous-mêmes. Notre combat est pour le bien commun et il est légitime, tant il vise l'avancement des droits fondamentaux pour toutes et pour tous, sans exception, sans exclusion.

Nous voulons croire à la possibilité de réparer l'histoire, de repenser les rencontres et les échanges entre les civilisations, dans la riche diversité de nos cultures, de reprendre et renouer par le dialogue ces découvertes que les pouvoirs, qui n'avaient en tête que conquête et prédation, ont empêchées.

Nous voulons croire en une responsabilité collective, une volonté commune de faire et de penser autrement, bien ancrées dans la reconnaissance, pleine et entière, que nous sommes d'une même humanité.

Nous voulons croire à ces rêves qu'il reste encore à faire aboutir de toutes nos énergies rassemblées.



ISBN 978-1-7390392-5-7